

Incinérateur

Les dernières nouvelles

Un avis embarrassant

La commission d'enquête publique a donné un avis défavorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols de Clermont-Fd qui visait à permettre la construction de l'incinérateur sur le site de Petit-Beaulieu, au pied de la décharge de Puy-Long. Cet avis prend en compte les arguments de ceux qui s'opposent au lieu d'implantation projeté (*Not in my backyard*, « pas dans mon jardin ») plutôt qu'au principe même de la construction d'un incinérateur. La commission va même jusqu'à proposer d'installer un incinérateur beaucoup plus gros (!), dans les bois (*sic*) entre Lezoux et Pont-de-Dore.

C'est bien sûr une mauvaise surprise pour le VALTOM qui voit son projet complètement remis en cause et fait ce qu'il peut pour retrouver un semblant de légitimité. Conséquence : la construction de l'incinérateur prend du retard...

Un débat faussé

Mais cela ne fait pas avancer pour autant le débat sur la nécessité réelle d'un incinérateur de déchets dans le département. Puy-de-Dôme Nature Environnement s'est toujours opposé à l'incinération en tant que telle. Cette position, qui n'a rien d'irréaliste, se fonde sur les résultats très concluants en matière de tri sélectif obtenus par certains pays occidentaux et même en France, en zone très urbanisée comme en zone rurale (au moins 60 % du tonnage récupérés !). L'avis biaisé de la commission d'enquête n'a que bien peu d'intérêt à cet égard.

Dans la foulée, cette même commission propose de limiter l'extension de la décharge de Puy-Long à 10 % de la surface demandée. Selon elle, l'« efficacité » des techniques d'incinération rend en effet inutile le recours à la décharge.

Légalement, le préfet pouvait parfaitement passer outre ces avis et déclarer l'utilité publique pour le projet en l'état. Mais le débat risquait d'être agité au Conseil municipal de Clermont-Fd. Et les habitants de Lempdes et de Cournon avaient déjà manifesté leur opposition par référendum.

(Suite page 2)

AGENDA

- **Jeudi 30 septembre 2004 à Riom :**
Procès des faucheurs d'OGM de Marsat
Rassemblement devant le Palais de Justice de Riom à partir de 13 h 30
- **Dimanche 17 octobre à Saint-Gervais-d'Auvergne :**
Foire « Bionature en Combrailles »
(Stand de Puy-de-Dôme Nature Environnement)
- **Jeudi 21 octobre à 20 h 30, espace Culture & Congrès de Ceyrat :**
« Santé et environnement », conférence publique du Pr Dominique BÉLPOMME (Cancérologue, initiateur de l'appel de Paris)
- **Samedi 23 octobre de 14 h à 18 h, centre Jean-Richepin à Clermont-Fd :**
« Santé et environnement », forum associatif
Stands des associations, ateliers pour les enfants
Débats :
 - ◆ 14 h : alimentation, santé et environnement
 - ◆ 15 h 30 : quelles énergies pour respecter notre environnement et notre santé ?

21, rue Jean-Richepin
Parking à proximité : place des Bughes.

O.G.M.

Arrachage à Marsat

Le 14 août, le Puy-de-Dôme s'est retrouvé au cœur de l'actualité : ce jour-là, des citoyens appartenant au *Collectif des Faucheurs Volontaires* ont détruit une parcelle de maïs transgénique à Marsat, près de Riom.

Rappelons tout d'abord le contexte de cette action. Les conséquences exactes des O.G.M. sur la santé et l'environnement sont toujours très mal connues. Il faudra encore de longues années de recherches en laboratoire pour savoir s'il est possible de sortir ces organismes des milieux confinés. Les premiers résultats tendent d'ailleurs à prouver le contraire.

(Suite page 2)

Le principe de précaution bafoué

Mais le seul objectif des semenciers est de tirer toujours plus de bénéfices toujours plus rapidement. Quitte à nous faire courir des risques (qu'aucune compagnie d'assurance au monde n'accepte d'ailleurs de couvrir), ils brûlent les étapes et s'affranchissent copieusement du principe de précaution.

Le « prestige de la recherche » invoqué par le lobby des biotechnologies dans son discours technocratique dissimule mal les vulgaires intérêts financiers et la volonté des multinationales de mettre sous tutelle le monde agricole. C'est vrai aussi bien pour Limagrain que pour ses concurrents américains Monsanto, Pioneer et DuPont de Nemours. Le profit, tout comme la pollution, n'a ni couleur ni nationalité.

L'« intérêt général » invoqué à tout bout de champ ne correspond plus à l'intérêt de grand monde et certainement pas à celui de la collectivité.

Où sont les vrais responsables ?

Les autorisations délivrées pour les cultures d'O.G.M. n'ont de démocratiques que le nom : la population est en grande majorité opposée aux O.G.M. (qui n'apportent d'ailleurs strictement aucun avantage au consommateur). Nombreuses sont les régions (dont la région Auvergne) et les communes qui choisissent de s'opposer à la culture d'O.G.M. sur leur sol... des interdictions constamment bafouées.

Si des citoyens, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de l'environnement et des générations futures, choisissent aujourd'hui de se tourner vers l'action directe pour se faire entendre, l'attitude affichée jusqu'à présent par les semenciers et les pouvoirs publics n'y est peut-être pas étrangère.

Les « faucheurs volontaires » de Marsat et d'ailleurs ont pris des risques et nous ne pouvons pas les abandonner. **Trois d'entre eux vont passer en procès le 30 septembre prochain devant le Tribunal correctionnel de Riom. Un rassemblement de soutien aura lieu l'après-midi (voir en page 1). D'autres procès sont possibles ; vous pouvez nous contacter pour être tenus au courant de toutes les initiatives de solidarité.**

Plus généralement, la solidarité doit aussi s'exercer avec les paysans, de plus en plus enchaînés à l'agriculture industrielle, dont l'INRA lui-même est contraint d'avouer qu'elle est moins rentable pour le producteur que l'agriculture biologique. Dans un monde où la rentabilité économique prime sur tout le reste, ce n'est pas le dernier des arguments en faveur du mode de production le plus respectueux de l'environnement.

Pour s'informer

Durant cette affaire, les informations de notre quotidien régional *la Montagne* auront été aussi peu crédibles que jamais. *Info* s'est contenté de donner la parole au représentant de Biogemma (évidemment).

Les citoyens souhaitant s'informer pourront se tourner vers quelques ouvrages :

◆ *OGM, le vrai débat et Génétiquement correct*, de Gilles-Éric Séralini (professeur en biologie moléculaire, expert gouvernemental), éditions Flammarion, 2000.

◆ *La Guerre secrète des OGM*, de Hervé Kempf (journaliste au *Monde*), éditions du Seuil, 2003.

Sur internet : ◆ *Inf'OGM*, www.infogm.org

◆ *OGM dangers*, www.ogmdangers.org

...Incinérateur (Suite de la page 1)

Les plus hautes autorités

Le préfet a donc demandé au Conseil municipal de Clermont-Fd de procéder à un vote sur la modification du POS, afin de demander ensuite au... gouvernement un décret pour valider le projet du VALTOM. Le Conseil municipal ayant fait part de son opposition, le préfet s'est tourné vers le conseil de la communauté d'agglomération : nouveau refus. Rappelons que les représentants de la ville de Clermont-Fd et de Clermont Communauté au sein du VALTOM avaient jusque-là toujours approuvé l'incinérateur !

La situation devient de plus en plus embrouillée, et bien embarrassante pour les défenseurs du projet.

Les perspectives

Pendant ce temps, les habitants de Lezoux et des autres communes à l'Est de l'agglomération s'inquiètent de ce revirement et mobilisent à nouveau leur concitoyens. Ils ne sont pourtant pas les seuls à être concernés : les polluants se disséminent très bien dans l'air et dans l'eau, avant de se concentrer tout au long de la chaîne alimentaire. Ce sont tous les habitants du département et même d'ailleurs qui devraient prendre leur santé en main.

Car nos élus et décideurs ne semblent pas lire les dernières études scientifiques sur le sujet et continuent encore et toujours de se cantonner dans des combats d'arrière-garde sur la localisation du futur incinérateur. Pour les opposants, la lutte ne fait que commencer.

Le préfet finira-t-il par céder au VALTOM en déclarant l'utilité publique contre vents et marées ? Il restera alors aux promoteurs du projet d'affronter une ultime enquête d'utilité publique, portant sur la construction de l'usine elle-même. Ce sera à l'opinion publique de se faire entendre à cette occasion. ■

Défendre notre santé, éliminer la pollution

Le 7 mai dernier, l'Association française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse (ARTAC) a tenu un colloque au siège de l'UNESCO, à Paris. Pour les nombreux scientifiques qui y participaient, le constat est accablant : pollution et dégradation de l'environnement sont directement responsables du développement de nombreuses maladies, à commencer par le cancer. La situation est critique : si aucune mesure efficace n'est prise, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger. Puy-de-Dôme Nature Environnement, aux côtés de nombreuses autres organisations, a invité le Pr Dominique BELPOMME, pionnier de la cancérologie et auteur d'un récent ouvrage* sur la question, à tenir une conférence le jeudi 21 octobre prochain à Ceyrat (voir page 1).

Un appel de la communauté scientifique

À l'issue du colloque organisé par l'ARTAC le 7 mai 2004 a été lancé l'APPEL DE PARIS qui déclare :

Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.

Article 2 : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.

Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Cet appel propose sept mesures visant à contrôler et à limiter la diffusion des produits. Ses instigateurs envisagent de recueillir les signatures d'un million de personnes d'ici un an. Le succès de l'appel dépend donc de la mobilisation de tous ; il est édité sous forme de pétition et vous pouvez nous le demander pour le signer et le faire connaître.

Les associations demandent

Depuis plus de 25 ans, Puy-de-Dôme Nature Environnement (avec ses associations amies) a déjà multiplié les initiatives visant d'une part à informer le public et d'autre part à formuler des propositions concrètes pour améliorer la situation. Le bulletin que vous tenez entre les mains en fait partie. Pour ne citer qu'elles, parlons des dernières conférences que nous avons organisées.

Avec des scientifiques de renom, comme le Dr Michel Fernex (sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl), le Pr Gilles-Éric Séralini (sur les O.G.M.) ou le Dr Claude Lesné (sur la question des incinérateurs). Avec des experts, promoteurs de solutions concrètes, dans des domaines comme celui des déchets ou de l'énergie.

C'est avant tout le travail des associations qui nous permet chaque jour d'observer une prise de conscience collective de l'importance de l'environnement.

Les citoyens proposent

Les associations ont avant tout pour vocation de représenter les citoyens. Chacun peut donc prendre la parole, par exemple lors du forum associatif qui suivra la conférence du Pr Belpomme. C'est à la population d'affirmer sa volonté de faire évoluer les choses.

Le gouvernement fait marcher les affaires !

Le président de la République déclare faire de la recherche la « clé » de la lutte contre le cancer. Pourtant, tous les projets retenus se placent dans le cadre de la médecine curative. La prévention et l'information de la population sont totalement absentes. La France est aussi l'un des farouches opposants au projet européen REACH, visant initialement à étudier la toxicité de 30 000 molécules chimiques. Elle affiche, au sein de l'Union européenne, les plus mauvais scores en matière de respect de la législation environnementale communautaire.

De toute évidence, la priorité du gouvernement n'est pas tant la santé des citoyens que celle de l'économie, à commencer par les bénéficiaires des grands groupes pharmaceutiques. ■

*** Ces maladies créées par l'homme, Pr Dominique Belpomme en collaboration avec Bernard Pascuito, éditions Albin Michel, 2004.**

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée page 4.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Le point

Au Parlement

Malgré le silence complet (ou peu s'en faut) des médias sur la question, le vote de la loi d'orientation sur les énergies s'est poursuivi depuis le mois de juin. Nous avons auparavant rencontré tous les députés du département pour leur faire connaître notre position et leur donner des informations sur la question.

Le vote n'est toujours pas terminé à l'heure actuelle. La construction du réacteur nucléaire EPR, imposée par la majorité parlementaire, est loin d'être commencée sur le terrain. Nos actions vont donc plus que jamais se poursuivre sur la question.

Dans le Puy-de-Dôme

Des avancées se réalisent dans le département sur la question des énergies renouvelables, à l'initiative notamment de la ville de Clermont-Ferrand : centrale photovoltaïque pour recharger les batteries des véhicules électriques, cogénération à la piscine Coubertin, projet de chauffe-eau solaires dans les crèches municipales.

Mais nous sommes encore loin d'une véritable politique globale en la matière. L'utilisation du bois comme combustible à haut rendement, renouvelable par excellence, pour la production d'énergie devrait être développée. Cela nécessite une réelle volonté politique pour surmonter les difficultés techniques liées à la production.

Sur les éoliennes, le débat s'est focalisé sur le projet des Hautes Chaumes des monts du Forez. Comme nous le lui avons demandé, le préfet a rejeté le permis de construire pour ce projet incompatible avec les caractéristiques du site visé.

D'autres projets existent aujourd'hui. Il est temps d'engager une réelle concertation sur la question, afin d'éviter de nouvelles et inutiles situations conflictuelles et de permettre des réalisations. Il existe un outil de travail avec l'atlas *Gisement éolien et environnement* publié par l'ADEME et la DIREN Auvergne. Puy-de-Dôme Nature Environnement avait écrit à ce sujet au précédent préfet dès novembre 2002, et vient d'adresser un courrier au nouveau président de la région.

Cela ne doit bien sûr pas faire oublier les indispensables et prioritaires économies d'énergie. ■

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995

19, rue Chabrol – 63200 RIOM

☎ 04 73 83 63 66 – Télécopie : 08 25 17 79 60

Courriel : pddne@laposte.net

Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT

Imprimerie ACAP – 63910 VERTAIZON

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal septembre 2004 - Ne pas jeter sur la voie publique

Radioactivité

Dans les régions de Lachaux et d'Ambert, nos investigations avaient montré une dispersion de multiples éléments radioactifs (déblais laissés à l'abandon, matériaux de construction, voire pièces de collections exposées au public !) autour des anciennes mines d'uranium. La radioactivité mesurée était ainsi supérieure à la radioactivité naturelle qui existe ailleurs. L'association avait demandé à deux reprises au préfet du Puy-de-Dôme de prendre des mesures et notamment d'informer la population.

À Saint-Priest-la-Prugne, dans la Loire, une grande opération de recensement et de récupération d'éléments radioactifs a été lancée voici déjà quelque temps. Dans le Puy-de-Dôme, on attend toujours.

Cette affaire nous rappelle qu'outre le risque d'accident majeur, le nucléaire est aussi une source de pollution permanente, qui s'ajoute à beaucoup d'autres et joue son rôle dans la croissance des maladies causées par l'environnement (voir page 3).

Expéditeur : PdDNE – 19, rue Chabrol – 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

Incorrigible

Entre août 2003 et mars 2004, il aura fallu à l'association Paysages de France huit mois et un recours devant le Tribunal administratif contre le préfet du Puy-de-Dôme pour obtenir le démontage en tout et pour tout de dix panneaux publicitaires illégaux, installés à Courpière dans le parc naturel régional Livradois-Forez.

Aussitôt après, le multirécidiviste Jean-Claude Decaux s'est empressé de réinstaller un panneau illégal dans la même commune. À Thiers, c'est au moins une centaine de panneaux d'affichage de grandes dimensions, installés en toute illégalité, qui sont maintenus en place depuis des années. Mais que fait la police ?

Achevons nos rivières !

La construction du barrage sur la rivière Sep, au nord-ouest du département, avait détruit une vallée remarquable au seul bénéfice de l'irrigation des surfaces agricoles. Mais il avait alors été expressément exclu d'y adjoindre par la suite une installation de pompage dans la Morge voisine pour remplir le réservoir.

C'est pourtant ce que vient d'autoriser le préfet du Puy-de-Dôme dans un arrêté du 6 août dernier. Le préfet n'a-t-il pourtant pas pour mission prioritaire d'assurer « le respect de la légalité et de l'État de droit » ? ■